



République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2025 / 143

Convention de mise à disposition de locaux et de personnel à titre exceptionnel et gratuit entre la Ville et la compagnie L'Hôtel du Nord pour un accueil en résidence de création

LA MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3 1° ;

VU la délibération n° 2020/022 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, portant *délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire* ;

VU la délibération n° 2024-096 du Conseil Municipal du 3 juillet 2024, portant la *Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour l'aide aux projets 2024 à l'attention des lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant* ;

CONSIDÉRANT que la compagnie L'Hôtel du Nord porte le projet de création de son prochain spectacle *Il était un soir* dont l'aboutissement sera présenté sur la saison 2025/2026, en direction des habitants et concourt ainsi à la satisfaction d'un intérêt général ;

CONSIDÉRANT l'appel à projet du Conseil Départemental pour la saison 2025-2026 de L'Orange Bleue*, espace culturel de la ville d'EAUBONNE et notamment son axe « Soutien à la création et développement d'une présence artistique durable sur le territoire » pour lequel une demande d'aide a été déposée ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Eaubonne souhaite accompagner le projet de création de la compagnie L'HÔTEL DU NORD, en lui permettant de répéter dans les locaux de L'Orange Bleue* ;

DÉCIDE

✍ **ARTICLE 1 : DE METTRE À DISPOSITION**, à titre gracieux, de la compagnie L'HÔTEL DU NORD, des locaux et du personnel de L'Orange Bleue* - Espace culturel de la ville d'Eaubonne, pour l'organisation d'une résidence de création du spectacle *Il était un soir* du 14 au 19 avril 2025.

✍ **ARTICLE 2 : DE SIGNER** à cet effet, une convention fixant les droits et obligations de la Ville d'Eaubonne et de la compagnie L'HÔTEL DU NORD, sise 15 Rue Saint Gilles - 59140 Dunkerque.

Eaubonne, le 23 AVR. 2025

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).



Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général



Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ



Karima BENTOUT
DGA Ressources



Lilian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250423-DEC2025-143-AU
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025